



Paris, le 6 juin 2006

COMMUNIQUÉ

BRICE HORTEFEUX RECONNAÎT LA SPÉCIFICITÉ DES VILLES MOYENNES ET MISE SUR L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE POUR RÉGLER LA QUESTION DES CHARGES DE CENTRALITÉ

Le ministre délégué aux Collectivités territoriales a clôturé la journée d'échanges et de débats organisée par la Fédération des Maires des Villes Moyennes, le 1^{er} juin 2006.

Parmi les principaux sujets de préoccupation des maires des villes moyennes et des présidents de communautés, le président Bruno Bourg-Broc lui a, en particulier, fait part des premiers résultats de l'Observatoire de l'intercommunalité des villes moyennes et s'est inquiété des suites que le gouvernement entend donner à la réflexion en cours sur la place des villes moyennes dans l'aménagement du territoire.

Le ministre a réaffirmé le « rôle *toujours aussi important* » joué par les villes moyennes qu'il qualifie de « *colonne vertébrale du territoire français* » et qu'il considère comme « **un phénomène unique en Europe occidentale où la tendance est plutôt à la désertification rurale ou à la métropolisation galopante** ».

La « **spécificité française du maillage de villes moyennes est précieuse en termes d'aménagement du territoire et de cohésion sociale** » a souligné le ministre qui a également reconnu que ces villes connaissent certaines fragilités structurelles qui justifient des mesures gouvernementales. Ce que le Ciact du 6 mars 2006 a entériné en posant des éléments de diagnostic.

Brice Hortefeux a annoncé, qu'au titre des mesures concrètes, le gouvernement avait décidé de mieux cibler les projets des villes moyennes dans les contrats de projets : **les volets territoriaux font explicitement référence aux villes moyennes et à leurs agglomérations comme étant des partenaires privilégiés de l'État.**

Le ministre délégué aux Collectivités territoriales a par ailleurs reconnu que les villes moyennes supportent d'importantes charges de centralité, car elles « *offrent des services et des infrastructures qui profitent, au-delà des contribuables de la ville centre, à des bassins de vie plus larges* ».

Pour le ministre, la réponse aux charges de centralité réside dans l'intercommunalité. Aussi mise-t-il beaucoup sur la définition de l'intérêt communautaire « *qui ne doit pas être une simple formalité administrative* ». Il a par ailleurs appelé de ses vœux l'accroissement de l'intégration fiscale des intercommunalités dont font parties les villes moyennes et déploré que les statuts de ces groupements aient limité les transferts d'équipements « *qui auraient dû relever de l'intérêt communautaire* ». Enfin, le ministre a souligné l'importance, dans le cadre des charges de centralité, de l'adéquation des périmètres intercommunaux avec ceux des bassins de vie.

Si la DSC ne permettait pas de soulager la ville centre de ses charges de centralité, le ministre s'est dit **ouvert pour étudier, en concertation avec le Comité des finances locales, la piste « d'autres dotations intercommunales »**, après la phase de définition de l'intérêt communautaire, dont la date butoir est fixée au 16 août 2006.

La FMVM

Association créée en 1988, présidée par Bruno Bourg-Broc, député-maire de Châlons-en-Champagne, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) regroupe les maires des villes centre dont la population est comprise entre 100 000 et 20 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités à fiscalité propre qui intègrent une ville moyenne.

La FMVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, pôles d'équilibre entre les métropoles régionales et les territoires ruraux. Les villes moyennes et leurs intercommunalités sont des lieux de convergences et de mobilisation des énergies urbaines et rurales, où la qualité de vie constitue un facteur fort d'attractivité.

Organe de réflexion et de conseil, elle est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes et de leurs intercommunalités. Paritaire dans ses instances de décision, la FMVM compte aujourd'hui 168 adhérents.

Contact : Nicole Gibourdel, déléguée générale • Tél : 01 45 44 99 61 – www.villesmoyennes.asso.fr